

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006, comme amendé*

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Version 2.0

Date d'impression 31.01.2025

Date de révision 24.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PEROXYDE HYDROGENE 50%
Nom de la substance : peroxyde d'hydrogène en solution
No.-Index : 008-003-00-9
No.-CAS : 7722-84-1
No.-CE : 231-765-0
No. enr. REACH EU : 01-2119485845-22-xxxx

UFI : CE02-H0UK-Y00C-2SJ5
Numéro UFI notifié en : La France

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU
Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : securite-produits@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides comburants	Catégorie 2	---	H272
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4	---	H332
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



PEROXYDE HYDROGENE 50%

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H272 H302 + H332 H314 H335	Peut aggraver un incendie; comburant. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P210 P220 P280	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P303 + P361 + P353 P304 + P340 + P310 P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- peroxyde d'hydrogène en solution

2.3. Autres dangers

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
peroxyde d'hydrogène en solution			
No.-Index : 008-003-00-9	>= 50 - <= 55	Ox. Liq.1	H271
No.-CAS : 7722-84-1		Acute Tox.4 Inhalation	H332
No.-CE : 231-765-0		Acute Tox.4 Oral(e)	H302
No. enr. : 01-2119485845-22-xxxx		Skin Corr.1A	H314
REACH EU		Eye Dam.1	H318
		STOT SE3	H335
		Aquatic Chronic3	H412
		Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 35 % Eye Dam. 1; H318 >= 8 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 8 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - < 50 % Ox. Liq. 1; H271 >= 70 % Skin Corr. 1A; H314 >= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - < 70 % Aquatic Chronic 3; H412 >= 63 %	
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 431 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,5 mg/l Toxicité aiguë par voie	

PEROXYDE HYDROGENE 50%

cutanée: 2000,01 mg/kg

Note B

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec les yeux	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

PEROXYDE HYDROGENE 50%

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La substance en elle-même ne brûle pas, mais en contact avec des substances combustibles elle augmente le risque d'incendie et peut attiser un feu existant de manière substantielle. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. L'oxygène libéré sur la décomposition exothermique peut soutenir la combustion en cas de feu environnant. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Diluer avec une grande quantité d'eau. Le déversement avec un matériau non-combustible (par exemple. Sable, la terre de diatomées, la vermiculite, la sépiolite). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Risque d'explosion de conteneurs fermés en cas d'échauffement intense. Éliminer les résidus avec beaucoup d'eau.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé mais pas étanche aux gaz. Pour cela n'utiliser que des emballages munis d'un Bouchon ventilé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation d'aérosols. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Comburant; Favorise l'inflammation des matières combustibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver dans un endroit sec. Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballage appropriés : Acier inoxydable, PTFE, Polyéthylène.

Matériaux d'emballage inappropriés : Cuivre, Aluminium, Zinc. Fer

PEROXYDE HYDROGENE 50%

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 3 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 1,4 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 1,93 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 0,21 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,0126 mg/l
Eau de mer	: 0,0126 mg/l
Libérations intermittentes	: 0,0138 mg/l
STP	: 4,66 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 0,047 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	: 0,047 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	: 0,0023 mg/kg poids sec (p.s.)

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
1 ppm, 1,5 mg/m3
Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

PEROXYDE HYDROGENE 50%

II

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Filtre combiné: B-P2
Filtre ABEK
En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée.
Filtre ABEK-P2
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN166)

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection : Vêtement de protection résistant aux acides.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: âcre
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	: -52,2 °C solution 50%
Point/intervalle d'ébullition	: env. 114 °C solution 50%
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: 5 - 6 (20 °C) Concentration: 100 % Méthode: (calculé)

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -1,57 (20 °C) (calculé)
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,196 g/cm ³ (20 °C) solution à 50%
	: 1,219 g/cm ³ (20 °C) solution 55%
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Oxydants.
Poids moléculaire	: 34,01 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. La substance en elle-même ne brûle pas, mais en contact avec des substances combustibles elle augmente le risque
----------	--

PEROXYDE HYDROGENE 50%

d'incendie et peut attiser un feu existant de manière substantielle.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Favorise l'inflammation des matières combustibles. Avec des catalyseurs ou au peroxyde d'hydrogène élevé des températures se décompose dans l'eau et l'oxygène.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Éviter une exposition directe au soleil. Par décomposition du gaz provoquera une pression dans des systèmes fermés

Décomposition thermique : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des matières combustibles. Matières organiques, Garder loin des oxydants forts et des agents réducteurs forts. Cuivre, Aluminium, Zinc. Fer, Acétone, Alcalis. Bases. Oxydes de métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxygène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Oral(e)

Estimation de la toxicité aiguë : 784 - 862 mg/kg) (Méthode de calcul)Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Inhalation

Estimation de la toxicité aiguë : 2,7 - 3 mg/l (4 h; poussières/brouillard) (Méthode de calcul)Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Dermale

Estimation de la toxicité aiguë : > 2000 mg/kg) (Méthode de calcul)Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Irritation

Peau

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Yeux

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Sensibilisation

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
 Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
 Tératogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
 Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Exposition répétée

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Non applicable,

Composant: peroxyde d'hydrogène en solution No.-CAS 7722-84-1

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : 431 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (Méthode US-EPA) La valeur toxicologique de la substance pure a été calculée à partir de la

PEROXYDE HYDROGENE 50%

valeur de la solution aqueuse.

Inhalation

Pas de données valides disponibles.

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) La valeur toxicologique de la substance pure a été calculée à partir de la valeur de la solution aqueuse.

Irritation

Peau

Résultat : effets corrosifs (Lapin)

Yeux

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Magnusson & Kligman; Cochon d'Inde)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : N'est pas classé en raison de données non concluantes.
Mutagénicité : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité : Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction : N'est pas classé en raison du manque de données.

Génotoxicité in vitro

Résultat : positif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; non) (OCDE ligne directrice 473)
positif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; non) (OCDE ligne directrice 476)
Des résultats aussi bien positifs que négatifs ont été obtenus.
(Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli; avec ou sans activation métabolique)

Génotoxicité in vivo

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Résultat : négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, mâle et femelle)
(Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène en solution (35%);
intrapéritonéal;) (OCDE ligne directrice 474)

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoire Peut irriter les voies
respiratoires.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOEL : 37 mg/kg

(Souris, femelle; Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène en
solution (35%))(Oral(e); 90 jr; Période d'observation ultérieure 6
semaines) (OCDE ligne directrice 408), Organes cibles: Sang;
Symptômes: Développement de poids négatif, Irritation, Appareil
gastro-intestinale

NOEL : 26 mg/kg

(Souris, mâle; Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène en
solution (35%))(Oral(e); 90 jr; Période d'observation ultérieure 6
semaines) (OCDE ligne directrice 408), Organes cibles: Sang;
Symptômes: Développement de poids négatif, Irritation, Appareil
gastro-intestinale

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par
aspiration,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants
considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le
règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de
0,1 % ou plus.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
-------------------	---	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50	:	16,4 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), mortalité; 96 h) (Essai en semi-statique; US-EPA)
-------------	---	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50	:	2,4 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie), mortalité; 48 h) (Essai en semi-statique)
-------------	---	--

algue

NOEC	:	0,63 mg/l (Skeletonema costatum (algue marine); 72 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance)
CE50r	:	1,38 mg/l (Skeletonema costatum (algue marine); 72 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance)

Bactérie

CE50	:	> 1000 mg/l (boue activée; 3 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 209)
CE50	:	466 mg/l (boue activée; 30 min) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 209)

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Toxicité chronique

Invertébrés aquatiques

NOEC : 0,63 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 21 jr) (Fin: Reproduction)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : (par rapport à: Air) Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques. Affaiblissement sous la livraison de l'oxygène.

Biodégradabilité

Résultat : > 99 % (aérobique; eaux d'égout, domestiques; par rapport à: Consommation d'O₂; Substance d'essai: solution 30%; Durée d'exposition: 30 min)(OECD)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -1,57 (20 °C) (QSAR)
: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.
Sol : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
Air : non volatile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Halogènes organiques (AOX)

Résultat : Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

2014

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
RID : PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
IMDG : HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 5.1
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 5.1, 8; OC1; 58; (E)
RID-Classe : 5.1
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 5.1, 8; OC1; 58
IMDG-Classe : 5.1
(Étiquettes; No EMS) 5.1, 8; F-H, S-Q

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Précurseurs d'explosifs à usage restreint (annexe I) et à déclaration obligatoire (annexe II), Règlement (UE) 2019/1148 : ; Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions: L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/protection/legislation-chemicals-used-home-made-explosives_en

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Point n°: , 75; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 50 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P8 : Liquides ou solides comburants, Catégorie 1, 2 ou 3
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P8 : Liquides ou solides comburants, Catégorie 1, 2 ou 3

Autres réglementations : FDS mise à jour conformément au règlement (UE) 2020/878

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive : 4441 Liquide comburant catégorie 1, 2 ou 3

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Seveso III

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Précurseurs d'explosifs à usage restreint (annexe I) et à déclaration obligatoire (annexe II), Règlement (UE) 2019/1148	Valeur limite supérieur pour l'autorisation : 35 %; ANNEXE I: PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS: Liste des substances qui ne doivent pas être mises à la disposition des membres du grand public ni être introduites, détenues ou utilisées par ceux-ci, que ce soit en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui contiennent ces substances, sauf si leur concentration est égale ou inférieure aux valeurs limites indiquées dans la colonne 2, et pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures. Valeur limite : 12 %; ANNEXE I: PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS: Liste des substances qui ne doivent pas être mises à la disposition des membres du grand public ni être introduites, détenues ou utilisées par ceux-ci, que ce soit en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui contiennent ces substances, sauf si leur concentration est égale ou inférieure aux valeurs limites indiquées dans la colonne 2, et pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures.
---	--

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.	Point n°: , 3; Listé
--	----------------------

Point n°: , 75; Listé

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Règlement (CE) N° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, Annexe III: Liste des substances que les	Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 6 %; Blanchiment des dents ou des produits de blanchiment; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.
--	--

PEROXYDE HYDROGENE 50%

produits cosmétiques ne
peuvent contenir en
dehors des restrictions
prévues

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 0,1 %; Les produits oraux (y compris les rince-bouche,
dentifrice et le blanchiment des dents ou des produits de
blanchiment); Voir le texte des dispositions de la
réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 4 %; Produits pour la peau; Voir le texte des dispositions de la
réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 2 %; Produits cosmétiques pour les cils; Voir le texte des
dispositions de la réglementation et des exceptions
applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 12 %; Produits pour les cheveux; Voir le texte des
dispositions de la réglementation et des exceptions
applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi
: 2 %; Les produits pour les ongles de durcissement; Voir le
texte des dispositions de la réglementation et des exceptions
applicables.

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I	:	Exigences palier inférieur: 50 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P8 : Liquides ou solides comburants, Catégorie 1, 2 ou 3 Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P8 : Liquides ou solides comburants, Catégorie 1, 2 ou 3
--	---	--

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

État actuel de notification

peroxyde d'hydrogène en solution:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-765-0
ENCS (JP)	OUI	(1)-419
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-419
KECI (KR)	OUI	97-1-2
KECI (KR)	OUI	KE-20204
NZIOC	OUI	HSR001326
NZIOC	OUI	HSR001450
NZIOC	OUI	HSR001449
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	

PEROXYDE HYDROGENE 50%

TCSI	OUI	
TH INV	OUI	55-1-06014
TH INV	OUI	2847.00
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
--------	--

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances

PEROXYDE HYDROGENE 50%

EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

PEROXYDE HYDROGENE 50%

UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VN INVL	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

N°.	Titre	N° REACH Autor./ N° REACH ConsDemAutor.	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Distribution de la substance	NA	3	4, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17	0, 1, 8, 12, 14, 15, 21, 25, 27, 29, 31, 32, 34, 35, 37, 39	8a, 8b, 9	1, 2, 4, 6a, 6b, 6c	NA	ES278
2	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	21	NA	21, 35	NA	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES377
3	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	22	NA	21, 35	4, 10, 11, 13, 19	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES400
4	Utilisation dans les produits agrochimiques	NA	3	1, 2, 8	0, 20, 37	1, 2, 3, 4	4, 6b	NA	ES327
5	Utilisation dans les produits agrochimiques	NA	21	1, 2, 8	20, 37	NA	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES366
6	Utilisation dans les produits agrochimiques	NA	22	1, 2, 8	0, 20, 37	1, 2, 3, 4	8a, 8b, 8e, 8d	NA	ES362
7	Utilisation en cosmétique	NA	21	NA	39	NA	8b	NA	ES408
8	Utilisation en cosmétique	NA	22	NA	39	19	8b	NA	ES404
9	Utilisation comme blanchissant	NA	3	5, 6a, 6b	23, 24, 26, 34	1, 2, 3, 4, 13, 19	4, 6b	NA	ES287
10	Utilisation comme blanchissant	NA	21	5, 6a, 6b	23, 24, 26, 34	NA	8a, 8b, 8e	NA	ES316
11	Utilisation comme blanchissant	NA	22	5, 6a, 6b	23, 24, 26, 34	1, 2, 3, 4, 13, 19	8a, 8b, 8e	NA	ES312
12	Utilisation industrielle	NA	3	4, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17	0, 1, 2, 8, 9a, 12, 14, 15, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39	1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 12, 13, 14, 15	1, 2, 4, 6a, 6b, 6c, 6d	NA	ES142

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Distribution de la substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21: Substances chimiques de laboratoire PC25: Fluides pour le travail des métaux PC27: Produits phytopharmaceutiques PC29: Produits pharmaceutiques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC32: Préparations et composés à base de polymères PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de processus	PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c

Peroxyde d'hydrogène de concentration supérieure à 12 %, n'est réservé qu'aux utilisateurs industriels et

PEROXYDE HYDROGENE 50%

professionnels et ne peut pas être mis à la disposition de membres du grand public et utilisateurs en aval..

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 90%.
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Généralement des systèmes clos.
	Eau	En cas de fuite, nettoyer avec beaucoup d'eau et envoyer dans le système industriel de traitement des eaux usées., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 90%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC8a, PROC9)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 97 %)(PROC8b)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune émission environnementale n'est attendue.

Travailleurs

PROC8a, PROC8b, PROC9: ECETOC TRA worker v3

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	(70% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,99mg/m ³	---
PROC8b	(90% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,21mg/m ³	---

PEROXYDE HYDROGENE 50%

PROC9	(90% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,71mg/m ³	---
-------	-----------	---	-----------------------	-----

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation dans les agents de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC21: Substances chimiques de laboratoire PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Peroxyde d'hydrogène de concentration supérieure à 12 %, n'est réservé qu'aux utilisateurs industriels et professionnels et ne peut pas être mis à la disposition de membres du grand public et utilisateurs en aval..

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6210 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	12,42 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,8 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
	Eau	Les eaux usées formées par le nettoyage professionnel ou privé doivent être envoyées dans les égouts où ils seront décomposés
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Si le container est vide, le jeter de la même manière que les déchets ménagers.
	Méthodes d'élimination	Éliminer comme les déchets municipaux classiques.
		Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Aucune émission environnementale n'est attendue.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC21, PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	Couvre les concentrations allant jusqu'à	0,11 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	20 min
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0037mg/l	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,294µg/l	---
---	---	Sol	PEC	0,111µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,0095mg/l	---

Consommateurs

ConsExpo 4.1

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	Lavage par spray, (7% p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,002mg/m ³	---
---	Nettoyage des surfaces avec un chiffon ou un pinceau, (7% p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	1,07mg/m ³	---
---	Nettoyant sanitaire, (16% p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	1,16mg/m ³	---

Les consommateurs ne doivent normalement pas entrer en contact avec les produits contenant plus de 12% p/p de la substance. Il est recommandé aux consommateurs d'utiliser des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation de produits purs ou peu dilués. Sous des conditions normales d'utilisation, l'exposition orale aux blanchissants peut être négligée.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthandddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation dans les agents de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC21: Substances chimiques de laboratoire PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6210 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	12,42 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,8 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
	Eau	Les eaux usées formées par le nettoyage professionnel ou privé doivent être envoyées dans les égouts où ils seront décomposés
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Si le container est vide, le jeter de la même manière que les déchets ménagers.
	Méthodes d'élimination	Éliminer comme les déchets municipaux classiques.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Pour un travailleur seul	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0037mg/l	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,294µg/l	---
---	---	Sol	PEC	0,111µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,0095mg/l	---

Travailleurs

ConsExpo 4.1

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	Lavage par spray, (7% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,002mg/m ³	---
---	Nettoyage des surfaces avec un chiffon ou un pinceau, (7% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,07mg/m ³	---
---	Nettoyant sanitaire, (12% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,16mg/m ³	---
---	Utilisation de nettoyant contenant du H ₂ O ₂ , (7% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,07mg/m ³	---

Certains produits sur le marché contiennent plus de 12% p/p. Il est recommandé aux consommateurs d'utiliser des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation de produits purs ou peu dilués. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation dans les produits agrochimiques

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2: Exploitation minière, (y compris les industries offshore) SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2645 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	4,93 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,8 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Pas de traitement des déchets spécifique nécessaire/proposé

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)	

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Protection respiratoire (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)
---	---

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0085mg/l	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,775µg/l	---
---	---	Sol	PEC	0,113µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,088mg/l	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4: ECETOC TRA worker v3

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(50% p/p), Utilisation à l'intérieur	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,007mg/m ³	---
PROC2	(50% p/p), Utilisation à l'intérieur	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,708mg/m ³	---
PROC3	(50% p/p), Utilisation à l'intérieur	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,213mg/m ³	---
PROC4	(50% p/p), Utilisation à l'intérieur	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,354mg/m ³	---
PROC1	(50% p/p), Utilisation à l'extérieur	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	---
PROC2	(50% p/p), Utilisation à l'extérieur	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m ³	---
PROC3	(50% p/p), Utilisation à l'extérieur	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,149mg/m ³	---
PROC4	(50% p/p), Utilisation à l'extérieur	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,248mg/m ³	---

Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les produits agrochimiques

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2: Exploitation minière, (y compris les industries offshore) SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégorie de produit chimique	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Peroxyde d'hydrogène de concentration supérieure à 12 %, n'est réservé qu'aux utilisateurs industriels et professionnels et ne peut pas être mis à la disposition de membres du grand public et utilisateurs en aval..

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2645 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	4,93 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,8 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Pas de traitement des déchets spécifique nécessaire/proposé

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: , PC20, PC37

Aucune exposition du consommateur prévue

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
-----------------------------	---	---------------------------------------

PEROXYDE HYDROGENE 50%**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement****EUSES**

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0085mg/l	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,775µg/l	---
---	---	Sol	PEC	0,113µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,088mg/l	---

Consommateurs

Aucune exposition du consommateur prévue.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les produits agrochimiques

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2: Exploitation minière, (y compris les industries offshore) SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2645 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	4,93 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,8 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)	

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.
Protection respiratoire (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0085mg/l	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,775µg/l	---
---	---	Sol	PEC	0,113µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,088mg/l	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4: ECETOC TRA worker v3

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,007mg/m ³	---
PROC2	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,708mg/m ³	---
PROC3	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,213mg/m ³	---
PROC4	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,354mg/m ³	---
PROC1	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	---
PROC2	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m ³	---
PROC3	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,149mg/m ³	---
PROC4	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,248mg/m ³	---

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs. Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation en cosmétique

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Utilisation pour la décoloration et coloration des cheveux et le blanchiment des dents, Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b

Peroxyde d'hydrogène de concentration supérieure à 12 %, n'est réservé qu'aux utilisateurs industriels et professionnels et ne peut pas être mis à la disposition de membres du grand public et utilisateurs en aval..

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 18%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6210 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	12,42 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,8 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
	Eau	Les eaux usées formées par le nettoyage professionnel ou privé doivent être envoyées dans les égouts où ils seront décomposés
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Si le container est vide, le jeter de la même manière que les déchets ménagers., Eliminer comme les déchets municipaux classiques.
		Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC39

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 18%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Utilisation/rejet intermittent(e)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0037mg/l	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,294µg/l	---
---	---	Sol	PEC	0,111µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,0095mg/l	---

Consommateurs

Aucune exposition du consommateur prévue.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation en cosmétique

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de processus	PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Utilisation pour la décoloration et coloration des cheveux et le blanchiment des dents, Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 18%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6210 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	12,42 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,8 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
	Eau	Les eaux usées formées par le nettoyage professionnel ou privé doivent être envoyées dans les égouts où ils seront décomposés
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Si le container est vide, le jeter de la même manière que les déchets ménagers., Eliminer comme les déchets municipaux classiques.
		Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 18%
-----------------------------	---	---------------------------------------

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Fréquence et durée d'utilisation	Utilisation/rejet intermittent(e)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0037mg/l	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,294µg/l	---
---	---	Sol	PEC	0,111µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,0095mg/l	---

Travailleurs

Ne doit pas être évalué.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation comme blanchissant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois
Catégorie de produit chimique	PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26: Produits de traitement du papier et du carton PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

Activité	Blanchiment de la pâte	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	43600 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	9810 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	17.500 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	360
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,001 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
	Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

Activité	Autre blanchiment	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2025 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	405 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,001 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
	Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC13, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Conditions techniques et mesures	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	

PEROXYDE HYDROGENE 50%

de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC13)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	Blanchiment de la pâte	Eau douce	PEC	0,0098mg/l	---
---	Blanchiment de la pâte	Eau de mer	PEC	0,001mg/l	---
---	Blanchiment de la pâte	Sol	PEC	0,154µg/kg	---
---	Blanchiment de la pâte	STP	PEC	0,098mg/l	---
---	Autre blanchiment	Eau douce	PEC	0,004mg/l	---
---	Autre blanchiment	Eau de mer	PEC	0,0004mg/l	---
---	Autre blanchiment	Sol	PEC	0,128µg/kg	---
---	Autre blanchiment	STP	PEC	0,042mg/l	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC13: ECETOC TRA worker v3

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	---
PROC2	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,05mg/m ³	---
PROC3	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,149mg/m ³	---
PROC4	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,248mg/m ³	---
PROC13	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m ³	---

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs. Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation comme blanchissant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois
Catégorie de produit chimique	PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26: Produits de traitement du papier et du carton PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Peroxyde d'hydrogène de concentration supérieure à 12 %, n'est réservé qu'aux utilisateurs industriels et professionnels et ne peut pas être mis à la disposition de membres du grand public et utilisateurs en aval..

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	43600 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	9810 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	17.500 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	360
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,001 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
	Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.	

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Activité	Autre blanchiment
----------	-------------------

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2025 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	405 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC23, PC24, PC26, PC34

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,1 l
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	10 min
	Fréquence d'utilisation	4 événements/semaine

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	Blanchiment de la	Eau douce	PEC	0,0098mg/l	---

PEROXYDE HYDROGENE 50%

	pâte				
---	Blanchiment de la pâte	Eau de mer	PEC	0,001mg/l	---
---	Blanchiment de la pâte	Sol	PEC	0,154µg/kg	---
---	Blanchiment de la pâte	STP	PEC	0,098mg/l	---
---	Autre blanchiment	Eau douce	PEC	0,004mg/l	---
---	Autre blanchiment	Eau de mer	PEC	0,0004mg/l	---
---	Autre blanchiment	Sol	PEC	0,128µg/kg	---
---	Autre blanchiment	STP	PEC	0,042mg/l	---

Consommateurs

Basé sur le rapport d'évaluation des risques de l'UE, Commission Européenne 2003

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Exposition du consommateur par inhalation	0,13mg/m ³	---

Sous des conditions normales d'utilisation, l'exposition orale aux blanchissants peut être négligée. Les consommateurs ne doivent normalement pas entrer en contact avec les produits contenant plus de 12% p/p de la substance. Certains produits sur le marché contiennent plus de 12% p/p. Il est recommandé aux consommateurs d'utiliser des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation de produits purs ou peu dilués.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions locales varient significativement des valeurs du EU RAR, alors une évaluation spécifique du site plus complète est nécessaire
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation comme blanchissant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois
Catégorie de produit chimique	PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26: Produits de traitement du papier et du carton PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Activité	Blanchiment de la pâte	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	43600 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	9810 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	17.500 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
	Autre donnée. Autres informations	Blanchiment de la pâte:
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	360
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,001 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Activité	Autre blanchiment	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2025 tonne(s)/an
	Quantité annuelle par site	405 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC13, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
-----------------------------	---------------------	---------------------------------------

PEROXYDE HYDROGENE 50%

	Substance dans le Mélange/l'Article	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 80 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC13, PROC19)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	Blanchiment de la pâte	Eau douce	PEC	0,0098mg/l	---
---	Blanchiment de la pâte	Eau de mer	PEC	0,001mg/l	---
---	Blanchiment de la pâte	Sol	PEC	0,154µg/kg	---
---	Blanchiment de la pâte	STP	PEC	0,098mg/l	---
---	Autre blanchiment	Eau douce	PEC	0,004mg/l	---
---	Autre blanchiment	Eau de mer	PEC	0,0004mg/l	---
---	Autre blanchiment	Sol	PEC	0,128µg/kg	---
---	Autre blanchiment	STP	PEC	0,042mg/l	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC13, PROC19: ECETOC TRA worker v3

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	---
PROC2	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m ³	---
PROC3	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,298mg/m ³	---
PROC4	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,992mg/m ³	---
PROC13	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,34mg/m ³	---
PROC19	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,85mg/m ³	---

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

PEROXYDE HYDROGENE 50%

1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC2: Adsorbants PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC21: Substances chimiques de laboratoire PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC25: Fluides pour le travail des métaux PC26: Produits de traitement du papier et du carton PC27: Produits phytopharmaceutiques PC29: Produits pharmaceutiques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC32: Préparations et composés à base de polymères PC33: Semi-conducteurs PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations

PEROXYDE HYDROGENE 50%

	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Peroxyde d'hydrogène de concentration supérieure à 12 %, n'est réservé qu'aux utilisateurs industriels et professionnels et ne peut pas être mis à la disposition de membres du grand public et utilisateurs en aval..

Activité	Fabrication	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 35% - 90%
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site	75000 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	7.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	300
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	1.000
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	360
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,3 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	L'air contaminé passe à travers des filtres au charbon actif
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Activité	Synthèse chimique.	
Caractéristiques du produit	Concentration de la	Concentration de substance dans le produit : 35% -

PEROXYDE HYDROGENE 50%

	Substance dans le Mélange/l'Article	90%
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site	8950 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	10.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	40
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	400
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,7 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	L'air contaminé passe à travers des filtres au charbon actif
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d

Activité	Application chimiques	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 35% - 90%
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site	1010 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,1 %

PEROXYDE HYDROGENE 50%

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	L'air contaminé passe à travers des filtres au charbon actif
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
	Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.	

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 35% - 90%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 80 %)(PROC12)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC1, ERC2, ERC6d, ERC6c, ERC4, ERC6a, ERC6b: EUSES

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	Fabrication	Eau douce	PEC	0,009mg/l	---
ERC6a	Synthèse chimique.	Eau douce	PEC	0,0063mg/l	---
ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d	Application chimiques	Eau douce	PEC	0,0086mg/l	---
ERC1	Fabrication	Eau de mer	PEC	0,0015mg/l	---
ERC6a	Synthèse chimique.	Eau de mer	PEC	0,0006mg/l	---
ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d	Application chimiques	Eau de mer	PEC	0,0008mg/l	---
ERC1	Fabrication	Sol	PEC	0,145µg/kg	---
ERC6a	Synthèse chimique.	Sol	PEC	0,151µg/kg	---

PEROXYDE HYDROGENE 50%

ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d	Application chimiques	Sol	PEC	0,117µg/kg	---
ERC1	Fabrication	STP	PEC	0,63mg/l	---
ERC6a	Synthèse chimique.	STP	PEC	0,146mg/l	---
ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d	Application chimiques	STP	PEC	0,059mg/l	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15:
ECETOC TRA worker v3

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(90% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,014mg/m ³	---
PROC2	(90% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,142mg/m ³	---
PROC3	(70% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,298mg/m ³	---
PROC4, PROC5, PROC15	(70% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m ³	---
PROC7, PROC14	(60% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,425mg/m ³	---
PROC10	(60% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,85mg/m ³	---
PROC12	(60% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,34mg/m ³	---
PROC13	(60% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,85mg/m ³	---

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs. Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail